



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La Préfecture communique

La préfecture rappelle aux automobilistes que la période réglementaire d'utilisation des pneus cloutés est terminée depuis le dernier dimanche de mars et que les conditions climatiques n'imposent pas de prolonger cette période d'utilisation.

Les pneus cloutés sont moins adaptés à la conduite sur chaussée sèche et contribuent à l'altération des revêtements routiers. Ainsi, afin de s'assurer de meilleures conditions d'adhérence et de limiter l'impact sur le réseau routier tout en évitant l'usure inutile de ces équipements spéciaux, la préfecture invite les automobilistes à retirer leurs pneus cloutés dans les meilleurs délais.

*PREFECTURE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON – 1 Place du lieutenant-colonel PIGEAUD – BP 4200 – 97 500 SAINT-PIERRE
STANDARD : 05 08.41.10.10 – TELECOPIE : 05.08.41.47.38
<http://www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr/>*

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Décalage horaire Paris - 4h00